

DECISION n° 2023.04

Annule et remplace la décision n° 2022.42

SUBVENTION – PREFECTURE DE HAUTE-SAVOIE - DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE DU VILLAGE ÉCOLE

Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,

- ◆ **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2122-22 ;
- ◆ **Vu** la délibération n°2020.29 du 22 juin 2020 portant délégation par le conseil municipal au Maire notamment au titre du 26°, pour demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions pour les opérations inférieures à 4 millions d'€uros hors taxes ;
- ◆ **Vu** les travaux d'extension du restaurant scolaire du Village-Ecole qui sont prévus au cours de l'année 2023 ;
- ◆ **Considérant** l'aide financière pouvant être attribuée par la Préfecture de Haute-Savoie au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ;

Décision rendue exécutoire

Compte tenu de la transmission en

Préfecture le : 03-02-2023

Et publication le : 07-02-2023

Le Maire,



DECIDE

Article 1 :

De solliciter le concours financier de la Préfecture de la Haute-Savoie au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) conformément au plan de financement prévisionnel suivant :

Recettes	Montant HT	%	Observations
DEPARTEMENT :			
- CDAS	200 000.00 €	22%	Approuvé en Commission permanente le 29 août 2022
- Pôle Education			
REGION :			
- Contrat Ambition Région	0.00 €		
ETAT :			
- DETR	181 100.00 €	20%	
-			
UNION EUROPEENNE :	0.00 €		
AUTRES FINANCEURS PUBLICS :	0.00 €		
- ADEME			
SOUS-TOTAL (aides publiques)	381 100.00 €	42%	
Emprunt	0.00 €		
Fonds propres	524 304.60 €		
SOUS-TOTAL (autofinancement)	524 304.60 €	58%	
TOTAL	905 404.60 €	100%	

DECISION n° 2023.04

Annule et remplace la décision n° 2022.42

Article 2 :

Dit que le montant prévisionnel des travaux est inférieur à 4 millions d'euros hors taxes.

Article 3 :

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire, un extrait sera affiché à la porte de la Mairie.

Article 4 :

Monsieur le Maire de Saint-Jorioz et la Directrice Générale des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

A Saint-Jorioz
Le 23 Janvier 2023

Le Maire

Michel BEAL



ATTESTATION

MONTANT DE LA MAITRISE D'OEUVRE

Je soussigné, Monsieur Michel BEAL, Maire de Saint-Jorioz, en cette qualité, certifie que la Commune de Saint-Jorioz a signé le marché public en procédure adapté n°2021-033 avec EXE ARCHITECTURE pour la mission de maîtrise d'œuvre de l'extension du restaurant scolaire et réaménagement des espaces extérieurs. Cette mission de maitrise d'œuvre comprend les deux éléments suivants :

- La construction d'un préau dans la cour du Village Ecole ;
- L'extension du restaurant scolaire du Village Ecole ;
- Le réaménagement des espaces extérieurs de la cour du Village Ecole ;

A ce titre, le montant de maitrise d'œuvre dédié à l'extension du restant scolaire est le suivant :

Descriptif des prestations	Montant HT des travaux	Forfait MOE HT
Construction d'un préau	240 055.00 €	29 766.82 €
Extension du restaurant scolaire	767 400.00 €	96 831.60 €
Réaménagement des espaces extérieurs	84 610.00 €	10 491.64 €

Document établi pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Saint-Jorioz, le 3 Janvier 2023

Le Maire,
Michel BEAL



Official stamp of the Municipality of Saint-Jorioz, featuring the coat of arms and the text "MAIRIE DE SAINT-JORIOZ". A handwritten signature is written over the stamp.

ATTESTATION MONTANT FRAIS DIVERS

Je soussigné, Monsieur Michel BEAL, Maire de Saint-Jorioz, en cette qualité, certifie que la Commune de Saint-Jorioz va engager les frais suivants dans le cadre de l'extension du restaurant scolaire du Village Ecole :

Descriptif des prestations	Montant HT des prestations
SPS ⇒ Selon devis	4 400.00 €
Contrôleur technique ⇒ Selon devis	1 637.50 €
Publications ⇒ 500 € HT en moyenne par publication ⇒ Provision pour deux publications en cas d'infructuosité ou déclaration sans suite	1 000.00 €
Diagnosics + Etudes géotechniques ⇒ Estimations selon prestations sur d'autres marchés publics de travaux en cours	3 000.00 €
TOTAL	10 037.50 €
TOTAL arrondi à	10 000.00 €

Document établi pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Saint-Jorioz, le 3 Janvier 2023

Le Maire,
Michel BEAL

